



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'enseignement public – FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 10 avril 2006

Aux Députés et Sénateurs

Madame la Députée, Madame la Sénatrice,
Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur,

Vous le savez, depuis décembre 2005, les étudiants en STAPS et les enseignants d'EPS contestent la baisse des recrutements en EPS pour la session 2006 et les annonces du même ordre qui ont été faites par l'administration pour les années 2007 ou 2008. Ce mécontentement s'est fortement exprimé le 16 mars dernier par la présence de plus de 10 000 manifestants STAPS-EPS dans les rues de Paris. Il se prolonge aujourd'hui dans toutes les académies dans des formes diverses.

L'annonce tardive faite à près de 10 000 candidats très engagés dans leur préparation a été perçue comme violente et méprisante, sans qu'à aucun moment le ministre n'ait officiellement exprimé le moindre regret, la moindre excuse.

L'opposition est patente entre les jeunes, les enseignants d'EPS et leur ministre de tutelle, entre le syndicat et le gouvernement et nous nous étonnons de voir l'administration, au-delà de ses prérogatives habituelles, être à ce point partie prenante dans ce conflit. C'est le cas en particulier aujourd'hui de la Direction des Personnels Enseignants qui est « mobilisée » pour masquer le sens - « naturaliser » en quelque sorte - de choix de recrutements qui sont d'ordre politique. Nous évoquons ici la décision majeure du gouvernement de réduire l'emploi public (cf. J.F COPE – 17/01/06, au début de la note ci-après).

Plutôt que d'assumer cette option, le ministère de l'éducation nationale tente de faire admettre l'hypothèse d'enseignants d'EPS en surnombre. Déjà évoqué lors d'une bataille similaire en 2004 au moment de la prise de fonction de François Fillon (baisse du recrutement de 1 330 en 2003 à 780 en 2004 imposée par Luc Ferry), l'argument du surnuméraire en EPS avait déjà été contesté. La décision ultérieure du prédécesseur de Gilles de Robien de porter le recrutement 2005 à 800 et d'annoncer un retour à 1 300 pour 2007 montrait bien le doute qui pesait sur cette théorie. En décidant dans les conditions que l'on sait un recrutement à 415 (-50% par rapport à 2005, -70% par rapport à 2003), le ministre actuel réactive cette argumentation.

C'est cette dernière que nous contestons, c'est le sens du dossier que nous vous faisons parvenir en souhaitant que vous lui accordiez toute votre attention.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, à nos sentiments les meilleurs.

Jean LAFONTAN
Secrétaire Général

C'est J.F COPE, ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, qui dans sa conférence de presse sur la modernisation de l'Etat du 17 janvier 2006 indiquait : *"il faut progresser à la fois dans la maîtrise de la dépense publique, dans la poursuite des réductions des effectifs de l'Etat en concentrant les recrutements là où sont les besoins réels"*

Au nom de la dette et du déficit de l'Etat, le gouvernement veut réduire de 2,7 milliards d'euros les dépenses du budget 2007 et annonce d'ores et déjà une baisse du nombre des fonctionnaires de l'ordre de 20 000.

C'est d'abord dans ce cadre politique surdéterminant que s'inscrivent les décisions relatives aux recrutements d'enseignants pour l'année 2006. C'est ce cadre qui motive les contestations qui suivent.

Note argumentaire sur la question des recrutements en EPS

On peut résumer ainsi la position que portent le ministère de l'éducation nationale et sa Direction des Personnels Enseignants (DPE) :

« On aurait recruté plus d'enseignants d'EPS que de départs en retraite alors que les besoins seraient en diminution. Cela conduit à un excédent d'enseignants d'EPS. »

Le SNEP conteste point par point cette affirmation ; c'est l'objet de cet argumentaire.

1. Plus de départs que de recrutements d'EPS de 2002 à 2006

Selon la Direction des Personnels Enseignants, dans un courrier adressé au SNEP le 16 janvier 2006, « Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5672 enseignants d'EPS ont été recrutés par les concours. »

Pour justifier cette affirmation, la DPE procède à un subterfuge consistant à comptabiliser l'ensemble des recrutements externes et internes. Or, elle aurait dû ne prendre en compte que les recrutés aux concours externes et concours 3^e voie. En effet tous ceux qui sont passés par les concours internes étaient déjà employés l'année précédente en tant que titulaire (chargés d'enseignement [CE] accédant au corps des professeurs d'EPS, professeurs d'EPS accédant au corps des agrégés) ou en tant que non titulaires, déjà devant élèves. Le tableau n°1 ci-dessous distingue les recrutements EXTERNES, ceux qui apportent réellement « du sang neuf », et les recrutements internes de personnels déjà employés comme enseignants d'EPS.

Tableau n°1

Concours externes SANG NEUF (total : 4517)					Concours internes PERSONNELS DEJA EMPLOYES (total : 1241) ^o			
années	CAPEPS externe	Agrégation externe	3 ^e me concours	Total	CAPEPS interne	CAPEPS réserve	Examen professionnel	Agrégation interne
2002	1330	42	40	1412	150	126	56	113
2003	1330	40	65	1435	120	95	55	113
2004	780	32	23	835	120	40	40	113
2005	800	35		835	120	30	30	120
Total	4240	149	128	4517	510	291	181	459

Contrairement à ce qu'affirme la DPE, on a donc recruté, pour l'EPS entre 2002 et 2005, non pas 5672, mais 4517 nouveaux enseignants.

2. Les départs d'enseignants d'EPS

- Sur les 4 dernières années

Il s'agit essentiellement des départs en retraite. La DPE parle de « départs » ou de « sorties ». Le tableau n°2 ci-dessous, fourni par la DPE, donne de 2002 à 2005 les sorties d'enseignants d'EPS.

Tableau n°2 (dans un courriel de la DPE)

« Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, un tableau vous présentant, par année depuis 2002, l'ensemble des départs des enseignants d'EPS. »

RS 2002	RS 2003	RS 2004	RS 2005	Total des départs des enseignants d'EPS 2002-2005
1423	1263	1151	1240	5077

Tableau qu'il convient de mettre en relation avec les recrutements dans la même période

Recrutements 2002	Recrutements 2003	Recrutements 2004	Recrutements 2005	Total des recrutements dans la période 2002-2006
1412	1435	835	835	4517

Les chiffres officiels montrent donc clairement que :

- 5077 enseignants d'EPS ont quitté leur fonction entre 2002 et 2005
- 4517 enseignants d'EPS nouveaux ont été recrutés

Il y a donc un déficit objectif de $5077 - 4517 = 560$ recrutements pour la période 2002-2005.

- Les perspectives de départs en retraite pour les années à venir

Dans le courrier au SNEP du 16/1/06 évoqué plus haut, la DPE contestait les chiffres de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (DEP), qui évaluait le besoin en enseignants d'EPS nouveaux entre 1085 (2006-2010) et 1235 (2006- 2013) par année :

Tableau n°3

Besoins en recrutements externes de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré (note DPE n°71 de juin 2005 (partie 5, p 59 à 70) (Extrait du tableau p66 de cette note)

	Besoins annuels moyens pour les rentrées scolaires 2006 à 2010 (2)	Besoins annuels moyens pour les rentrées scolaires 2006 à 2013 (3)
Education physique et sportive	1 085	1 235

(2) Ces besoins seront couverts par les recrutements issus des concours mis en place entre 2005 et 2009.

(3) Ces besoins seront couverts par les recrutements issus des concours mis en place entre 2005 et 2012.

(Extrait de la lettre du Directeur de la DPE au SNEP - 16/01/06)

« Vous faites état d'une étude de la DEP qui indique des besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010. Une lecture attentive de cette étude vous aurait conduit à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la CPA,... »

Or, dans un 2^e courrier adressé aux recteurs (note du 16 janvier 2006) cette même DPE évalue ainsi les prévisions de départ des enseignants d'EPS pour les 3 années à venir :

Tableau n°4

Prévisions de départs			Total
2006	2007	2008	2006 à 2008
1 280	1 300	1 320	3 900
Recrutements et prévision de recrutements*			
2006	2007	2008	2006 à 2008
415	600 au plus	600 au plus	1615

* lettre DPE au SNEP du 16/1/06

Ces prévisions confortent nos analyses et montrent la non prise en compte des besoins réels du terrain pour les recrutements des prochaines années.

L'argument de la DPE sur « *la nécessité de prendre en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la CPA* » n'est pas recevable : Certes, la nouvelle loi a des conséquences sur les départs à la retraite et les entrées en CPA. Mais comme le constate la DEP (note 68 de mai 2004 - « *Influence de la réforme des retraites sur les projections réalisées à l'horizon 2012* » p 112) : « *l'impact de la réforme des retraites sur les projections réalisées antérieurement, pourrait être assez limité.* » ... « *les départs différés une année se réalisent les années suivantes, [ce qui] limite les variations d'une année sur l'autre* »

Le nombre des départs pour 2002, 2003, 2004 et 2005 le confirme : en 2005, il a de nouveau augmenté [tableau 2], et une nouvelle hausse est prévue pour les prochaines années [tableau 4].

Il faudra bien remplacer les collègues, qui, en septembre 2004 ou 2005 ont prolongé leur activité et partiront en 2006-2007, or les jeunes recrutés au concours 2006 ne seront titulaires qu'à la rentrée 2007 (415 recrutements pour une prévision de 1300 départs)

Le ministère, et la DPE en particulier, tentent de justifier la baisse brutale imposée pour 2006, avec 415 recrutements externes, en utilisant d'autres « ficelles »

3. Les besoins seraient en diminution, car les effectifs baissent

La DPE utilise l'argument d'une baisse des effectifs d'élèves dans le second degré à la rentrée 2006, pour chercher à justifier l'injustifiable, la suppression de 2083 emplois toutes disciplines confondues.

La DPE, dans la note du 16 janvier adressée aux recteurs, prévoit au titre de la baisse des effectifs élèves 300 suppressions d'emplois en EPS. Notre discipline paierait donc à elle seule 15 % des emplois supprimés, alors que les enseignants d'EPS représentent 7% de l'effectif global.

Par ailleurs, la baisse des effectifs est tout à fait relative : 42 800 élèves en moins sont prévus à la rentrée 2006. Pour 7806 établissements et pour 191 603 divisions, c'est en moyenne 5 élèves en moins par établissement et 0,22 élève en moins par classe.

En réalité, les suppressions d'emplois aboutissent à diminuer le nombre de classes et à augmenter leurs effectifs. Ceci, à un moment où la crise sociale et scolaire pose avec force la question du renforcement tant quantitatif que qualitatif du potentiel éducatif de chaque établissement scolaire.

4. Il y aurait un excédent d'enseignants d'EPS

La baisse des recrutements serait une réponse à un surnombre d'enseignants d'EPS. Le gouvernement annonce un surnombre de 850 enseignants d'EPS au-delà des besoins de remplacement

"Sont considérés comme surnombre les moyens d'enseignement disponibles au delà du besoin de remplacement, estimé généralement à 6% des enseignants en classe"(définition DPE).

Nous contestons cette affirmation (850 surnombres), que le ministre de l'EN a d'ailleurs récemment « ramenée » sur un plateau de télévision, de 850 à 700. Il s'agit d'un pseudo-surnombre, que la DPE elle-même explique dans la note aux recteurs datée du 16/1/2006 (« *Le calibrage des concours* » DPE, 16 janvier 2006)

"... d'autres phénomènes jouent (à la baisse NDRL) sur le niveau des besoins en EPS :

- *les chefs d'établissement avec des DHG plus basses colorent moins leurs moyens en EPS d'où d'éventuelles difficultés sur le respect des horaires réglementaires ;*
- *les mêmes chefs d'établissement sont de plus en plus réticents sur les heures d'UNSS et une partie des 3 heures est reconvertie vers des heures d'enseignement ;*
- *le niveau des HS, important en EPS, que nous avons demandé aux académies de réduire pour ne pas "payer deux fois."*

(Le SNEP aurait d'ailleurs aimé que ces éléments objectifs figurent dans le courrier que la DPE a rendu public, et non dans la seule « note aux recteurs », et que des préconisations soient données aux recteurs pour que ceci soit corrigé.)

C'est cette orientation délibérée, que nous dénonçons depuis des années, qui a conduit à réduire les postes en établissement et à créer en conséquence des surnombres artificiels de titulaires remplaçants.

Elle se traduit par :

- la multiplication du nombre d'affectations sur des postes de remplacement pour satisfaire des besoins autres que ceux du seul remplacement,
- un développement des groupements horaires provisoires,
- une inflation des HSA (heures supplémentaires), qui équivaut à 1500 postes en établissements en 2004/2005 (source DPE),
- une augmentation des effectifs par classe ou division,
- la suppression des options, des aménagement des groupes-classes pour faire face aux besoins de sécurité (natation, APPN) et de certains forfaits UNSS.

Ces constatations non seulement corroborent, mais accentuent les observations déjà faites par la DPE dans la note aux recteurs du 16 janvier citée plus haut, et qui donnent une explication à la baisse de l'expression des besoins.

Les besoins existent donc toujours, mais sont couverts soit par des titulaires remplaçants qui de ce fait sont détournés de leur mission de remplacement, soit par des heures supplémentaires imposées aux titulaires. C'est d'abord cela qui empêche de nombreux étudiants d'accéder à l'emploi et le développement d'une véritable solidarité intergénérationnelle.

La volonté du ministère est bien de se préserver une souplesse de gestion : ce sont les précaires et les titulaires remplaçants qui lui offrent cette souplesse car d'une année sur l'autre ils peuvent être utilisés pour boucher les trous dans tel ou tel établissement.

Ce que le ministère appelle « surnombre » est donc une création artificielle, théorique ; au point que le rapport de la Cour des Comptes de janvier 2005 précise que l'administration est dans l'incapacité de dresser une liste nominative de ces personnels surnuméraires (extrait du rapport, p78 : *c'est, enfin, une notion calculée avant d'être une donnée réelle de gestion individuelle*)

Le SNEP constate donc qu'aucun des arguments avancés par le ministère ou la DPE pour justifier la baisse drastique des recrutements en EPS pour 2006 ne résiste à une analyse sérieuse de la situation. C'est pourtant sur la base de ces arguties que le ministère n'a estimé les besoins de recrutements pour la période 2002-2005 qu'à hauteur de 4440, et qu'il ne propose que 415 postes pour 2006. A aucun moment, il ne justifie l'écart important observable entre les départs et les recrutements effectués.

Le SNEP, pour une « opération vérité » sur les pseudo-excédents

Dans un souci de crédibilité et de transparence, le SNEP demande que, dans toutes les académies, les recteurs communiquent l'ensemble des informations permettant de saisir la situation réelle de l'EPS dans le second degré. C'est cette « opération vérité », exigée par les étudiants et le SNEP lors de l'audience du 16 mars, que le cabinet du ministre a refusée. On doit par ailleurs observer que la DPE n'est pas en mesure de répondre aux objections qui lui sont faites, pas plus qu'elle n'est en capacité de rendre compte de la réalité du terrain. Le souhaite-t-elle ?

Première remarque :

La réponse des rectorats à notre demande de chiffres précis a été très diverse. Si certains ont accédé sans réticences aux demandes des représentants du SNEP ou à celles des étudiants en STAPS, d'autres refusent catégoriquement d'entrer dans cette logique ou biaisent avec des chiffres incomplets, ou ne répondant pas aux demandes formulées. Cette attitude, tant du point de vue du ministère que des rectorats, ne peut que semer le doute sur l'objectivité et la sincérité de l'argumentation développée par l'administration et le ministère.

Deuxième remarque :

A la lumière des premières données issues de cette enquête et de l'argumentation développée dans cette note, le SNEP est en mesure d'affirmer qu'il y a bien nécessité de revoir les recrutements 2006 à la hausse et de les porter à 1500. Tout refus sur ce point mettrait en péril l'enseignement de l'EPS et l'animation du sport scolaire dès la rentrée prochaine.

Quelques exemples précis et éclairants :

Académie de Créteil : 23 remplacements de plus de 15 jours non assurés depuis janvier 2006, en EPS, par absence de TZR (titulaires sur zone de remplacement). Le serveur académique est ouvert pour recruter des non-titulaires, mais le recteur ne recrute pas...car son académie est soi-disant excédentaire !

Académie de Versailles : 42 remplacements de plus de 15 jours non assurés de janvier à mars 2006.

Académies d'Aix-Marseille, Lille, Nancy, Nantes, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg : Non-titulaires recrutés suite au manque de TZR disponibles pour les remplacements.

Académie de Besançon : Dans un collège du Jura, avec un excédent de 4h, on envoie un collègue faire un complément de service de 9h, tout en imposant 5 heures supplémentaires aux enseignants qui restent.

Académie d'Orléans : Dans les collèges du Loiret, c'est actuellement l'équivalent de près de 10 postes qui sont « camouflés » par des blocs d'HSA supérieur à 6h et pour la rentrée prochaine les suppressions de postes en EPS représentent près de 17% des suppressions toutes disciplines.

Enfin, nous joignons à ce courrier copie de la lettre que notre collègue secrétaire départementale du SNEP a adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Pyrénées Atlantiques (avec copie aux députés du département). Chacun des points soulevés représente une illustration des difficultés que rencontrent les enseignants d'EPS face à l'attitude de l'administration de l'Education Nationale.



Lescar, le 24 mars 2006

Mme GENET-OCAMICA Marie Hélène
Secrétaire départementale
119, avenue d'Ariste
64230 LESCAR

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Des Pyrénées Atlantiques
2, place d'Espagne
64000 PAU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les points suivants en ce qui concerne l'Education Physique et Sportive en vue de la préparation de la rentrée scolaire 2006 :

1. cette année encore, vous faites une coupe sombre dans les postes budgétaires de l'EPS en supprimant 4 postes avec des besoins supérieurs à 10 heures dans 3 de ces postes. En deux ans l'Education Physique et Sportive a perdu 14 postes et retrouve le retard (reconnu par Monsieur le Recteur et Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'alors) qu'elle avait en 1999.
2. vous augmentez ainsi le volume des moyens provisoires qui sont l'équivalent à ce jour de **19 postes budgétaires**. Les TZR ne suffiront pas, encore une fois, à combler les déficits ; ce n'est pas le recrutement aux différents concours de 2006 qui résoudront ce problème... ; quant à l'embauche de vacataires, l'EPS se voyant refuser la contractualisation de personnels précaires, vous n'êtes pas sans connaître les problèmes qu'elle pose. A ce sujet, je trouve vos interventions verbales, dans la question du remplacement de Madame Gaillat au collègue d'Arudy, regrettables : vous n'êtes pas à même de juger si les élèves peuvent ou non se passer d'EPS. Je ne saurai vous rappeler que l'EPS est discipline d'enseignement obligatoire, et qu'à ce titre vous êtes tenu d'assurer ce service public sans rupture à tous ces jeunes.
3. vous saccagez une EPS bien ancrée au lycée St John Perse en supprimant le poste d'une collègue partant à la retraite. Vous semblez ignorer qu'une **option EPS en lycée requiert 3 heures par niveau de classe**, or, dans ce lycée 120 élèves (option basket à 60 élèves et option athlétisme à 60 élèves, effectif rare dans l'académie...) se partagent 12 heures alors qu'ils devraient bénéficier de 18 heures réparties de la 2nde à la terminale. La suppression du poste de Madame Soulé laisse un déficit de 13 heures et si l'on rajoute les 6 heures manquantes aux options, nous arrivons à un poste d'EPS avec une souplesse d'une heure pour assurer l'enseignement de la natation (depuis longtemps programmée dans cet établissement) dans le respect des normes de sécurité. En ne prévoyant pas de service UNSS dans le bloc de moyens provisoires, vous méprisez l'engagement total des collègues de ce lycée dans leur rôle d'animateur de l'association sportive. Ignorez-vous que cet établissement licencie en UNSS 25 % de son effectif (fait unique dans l'académie et rarissime sur le territoire), que son palmarès dans toutes les activités qu'il organise est remarquable. Ignorez-vous que ce lycée sera la base de l'organisation des championnats du monde UNSS de basket ball en 2007 ? Et que ceci n'est possible qu'avec l'engagement total de l'équipe des professeurs d'EPS de cet établissement ? Quelle reconnaissance apportez-vous à cet investissement exemplaire ? Vous

ignorez peut-être que cet engagement est également partagé par de nombreux élèves et collègues d'autres disciplines... Pourtant, vous ne manquerez certainement pas d'aller présider les différentes manifestations qui auront lieu à cette occasion unique pour notre département et pour l'EPS.

4. vous supprimez un poste au collège « ambition – réussite » Jean Monnet de Pau en faisant fi de l'importance reconnue de cette discipline dans ces établissements à public défavorisé tant socialement, économiquement que culturellement. Ignorez-vous qu'un des seuls accès possibles pour nombre de ces élèves (les filles notamment) à une pratique sportive associative se fait par le biais de l'association sportive de l'établissement scolaire ? Ignorez-vous que l'Education Physique et Sportive est une discipline fondamentale pour l'accès de ces jeunes, déjà stigmatisés par les discriminations de tous ordres, à une culture commune, seul ciment d'une société évoluée et pacifiée.
5. en supprimant le poste au collège de Garlin, vous fragilisez les enseignements obligatoires dans les petits collèges éloignés des centres urbains, vous privez les élèves des bénéfices du travail collectif d'équipes pédagogiques stables.
6. vous refusez de créer un poste d'EPS sur le site de St Jean Pied de Port alors que la somme des déficits accumulés par le collège et le lycée s'élève à **31 h** ! combien faudra-t-il de déficit horaire pour créer un poste d'EPS ?
7. pour 17 collèges du département, vous prévoyez des effectifs de certaines divisions au seuil de dédoublement, en sachant pertinemment qu'à la rentrée, ils seront supérieurs à ce seuil. Cette opération purement comptable se fait, encore une fois, au détriment des élèves que nous avons en charge et sans considération des impératifs de sécurité auxquels l'enseignement de l'EPS est obligatoirement soumis.
8. l'augmentation officielle des effectifs élèves sur les niveaux de 4^{ème} et 3^{ème} renforce les difficultés auxquelles seront soumis ces établissements. De plus, cette mesure nie les conditions d'enseignement de l'EPS : les équipements attribués aux établissements ne prévoient le plus souvent qu'une activité fédérale et non scolaire. Nous entasserons dans les locaux les élèves qui devront attendre leur tour pour pratiquer : c'est déjà le cas dans certains établissements et pour certaines disciplines. Il est clair, dans ces conditions, que les apprentissages ne se feront plus dans les mêmes conditions pour tous les élèves et que certains d'entre eux se retrouveront « au bord du chemin » malgré le vœu cher à Monsieur le Recteur....

Persuadée pourtant de l'intérêt que vous portez :

- à ce que tous les enseignements soient assurés conformément aux textes,
- à la réussite de tous les élèves,
- aux conditions de travail des enseignants dont vous avez la charge,

j'espère que vous reviendrez sur les décisions de fermeture de postes d'EPS que vous avez programmées pour la rentrée prochaine.

En vous remerciant de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à ce courrier, je vous prie de croire, monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Copies à : Monsieur le Recteur

Mesdames et Monsieur les IPR IA d'EPS

Messieurs les Députés des circonscriptions concernées par les suppressions de postes

Monsieur le Président du Conseil Général